



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.1 Servitudes d'utilités Publiques

Plan des servitudes d'utilité publique au 1/5000ème

Pièce 5.1.2

Document actualisé pour la mise à jour n°6 du Plan Local d'urbanisme en date du 25 mars 2025

Arrêté du Conseil Communautaire de l'Espace Communautaire Lons Agglomération du 25-03-2025

RÉVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 novembre 2012
- 1ère modification simplifiée approuvée le 24/06/2013
- 2ème modification simplifiée approuvée le 22/12/2014
- 1ère modification approuvée le 24/01/2019
- 3ème modification simplifiée approuvée le 24/02/2020
- 5ème modification simplifiée approuvée le 22/11/2021
- 2ème modification approuvée le 06/02/2025

Espace Communautaire Lons Agglomération

Service Urbanisme - SIG  
Mars 2025



0 100 200 m  
1/5000ème pour un tirage en A0

Protection du Patrimoine

- AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques (R500, PDA)
- AC2 - Site inscrit
- AC3 - Réserve naturelle
- AC4 - Servitude relative à la protection du Patrimoine (SPR, ZPPAUP, ...)

Risques naturels

PPRmit - Mouvement de terrain

- Zone 1 : risque majeur
- Zone 2 : risque maîtrisable
- Risque négligeable

Risque Inondation

- PPRI Vallière - Zone bleue
- PPRI Vallière - Zone rouge

Protection des infrastructures

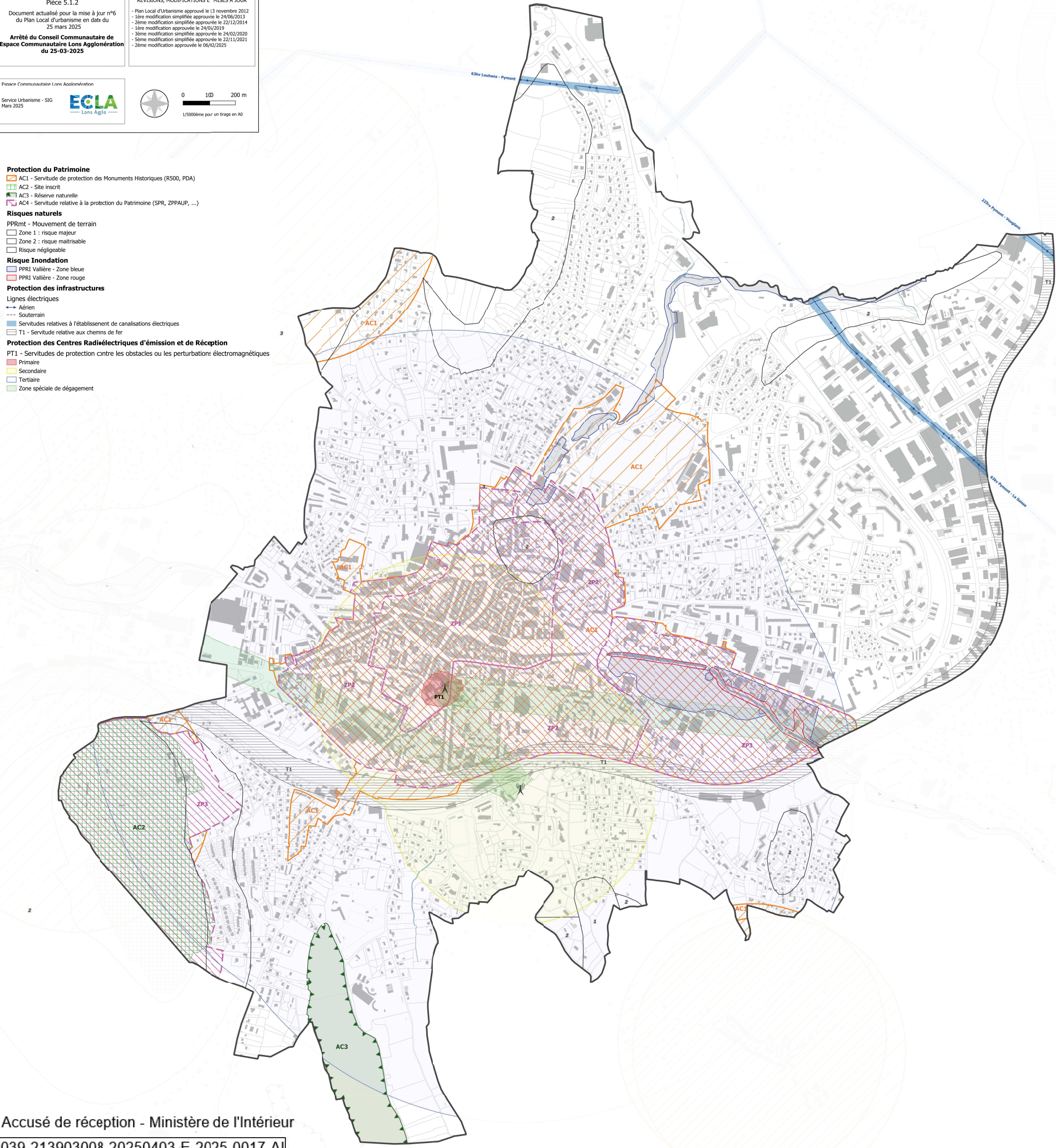
Lignes électriques

- Aérien
- Souterrain
- Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques
- T1 - Servitude relative aux chemins de fer

Protection des Centres Radiélectriques d'émission et de Réception

PT1 - Servitudes de protection contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire
- Zone spéciale de dégagement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213903008-20250403-E-2025-0017-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025